

Etape Bourgogne-Franche-Comté du tour de France régional de l'Innovation Découvrez les entrepreneurs innovants qui répondent aux enjeux de demain !

Le 16 octobre à la Maison Régionale de l'Innovation à Dijon

Les partenaires de la manifestation



La manifestation dans son contexte

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a annoncé le 5 juillet dernier le « Tour de France régional de l'innovation », à l'occasion de la cérémonie des prix i-Lab (concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes).

Ce tour de France de l'innovation se concrétise, en régions, par un événement qui met à l'honneur le concours (20^{ème} édition en 2018) et les incubateurs, deux dispositifs complémentaires créés dans la dynamique de la loi Allègre de 1999.

Pour la Bourgogne-Franche-Comté, cet événement aura lieu à Dijon le 16 octobre en fin d'après-midi.

Comme vous le verrez dans le programme attaché à cet envoi, nous prévoyons deux tables rondes pour mettre à l'honneur, à chaque fois, deux entreprises incubées ou lauréates au concours et deux projets en cours d'incubation. La table ronde dédiée à la thématique de l'intelligence artificielle partira de la science pour aller vers les entreprises et la deuxième table ronde partira des enjeux de la filière agricole/agroalimentaire pour aller vers les entreprises.

Cette manifestation sera complétée par les remises des prix des finales régionales de deux concours nationaux de création d'entreprises innovantes : le concours « Chercheurs-Entrepreneurs Challenge » (2 prix, finale nationale le 22 novembre à Paris) et le concours des étudiants entrepreneurs « PEPITE » (5 prix, jury national le 12 octobre et remise des prix le 15 novembre à Montpellier).

Le fondement de la manifestation : 20 ans d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes

Cela fait vingt ans que le concours i-Lab et les incubateurs Allègre détectent et accompagnent des projets qui illustrent l'audace, l'inventivité et l'excellence de la recherche publique et des entrepreneurs. Le 5 juillet dernier, le talent de 64 d'entre eux a été célébré lors de la finale nationale 2018 du concours i-Lab. Parmi eux se trouvaient 3 jeunes entreprises régionales : Archeon-Medical, Overview-360 et TissueAegis.

Le succès d'i-Lab n'a cessé de se confirmer année après année : au cours de ses 20 éditions, il a contribué à la fondation de 1 914 entreprises technologiques, dont 80 en Bourgogne-Franche-Comté, et s'est imposé comme une référence dans le monde de l'innovation.

Quant aux incubateurs Allègre de Bourgogne-Franche-Comté, ils ont concouru à l'émergence et au développement de plus de 200 entreprises dont les deux tiers sont encore actifs, avec de belles réussites comme HIPTest, Novolyze, ...

Ceci démontre que les outils mis en place par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) apportent une réponse adaptée aux besoins d'accompagnement et de financement des entrepreneurs et confortent l'idée que ce concours est un outil unique pour détecter les champions de demain. L'innovation, et en particulier l'innovation intensive en technologie – la « DeepTech » – constitue une priorité du gouvernement. Car c'est l'innovation qui permettra de

répondre aux grands défis de notre époque, qu'il s'agisse du changement climatique, de la transformation numérique ou encore du vieillissement de la population.

Les projets lauréats aux concours de création d'entreprises innovantes, que ce soit i-Lab, PEPITE ou encore le concours « Chercheurs-Entrepreneurs Challenges » dont nous remettrons les prix régionaux le 16 octobre, sont bien plus que de simples idées, de simples inventions : ils sont autant de solutions à des questions fondamentales pour notre société. C'est bien l'ambition des projets, tout comme la qualité des équipes et le potentiel de leur technologie, qui guide le choix des jurys.

Être lauréat des concours PEPITE, Chercheurs-Entrepreneurs Challenge puis i-Lab est assurément une belle réussite. C'est avant tout un point de départ, vers la création puis la croissance, vers le marché, vers l'international.

La technologie, plus qu'un accomplissement ou qu'une prouesse, est un atout. Elle permet aux entreprises « DeepTech » d'être plus résistantes, mais ne doit pas devenir un but en soi : le passage du projet au produit est capital. C'est pour cela que désormais, les projets incubés en Bourgogne-Franche-Comté sont parrainés par des dirigeants d'entreprises, qui les conseillent et les aident à réaliser leurs premiers pas.

Le gouvernement est plus déterminé que jamais à stimuler l'innovation de rupture, en facilitant la création d'entreprises par des chercheurs, en levant les obstacles juridiques et administratifs qui, aujourd'hui, freinent l'innovation et en renforçant le financement et l'accompagnement des start-up les plus prometteuses. De la recherche la plus fondamentale jusqu'au succès commercial, le parcours de l'innovateur sera facilité et l'aventure entrepreneuriale sera encouragée.

Le concours i-Lab

Présentation globale du concours iLab

i-Lab est né de la volonté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) de renforcer le soutien à la création d'entreprises innovantes, de mieux accompagner le développement des start-up et d'encourager l'esprit d'entreprendre, en particulier auprès des chercheurs et des jeunes de l'enseignement supérieur. Le concours est organisé en partenariat avec Bpifrance.

Initié en 1999 par le Ministère en charge de la Recherche dans le cadre de la loi sur l'innovation et la recherche, le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes a été reconduit chaque année, avec le double objectif de :

- détecter et faire émerger des projets de création d'entreprises s'appuyant sur des technologies innovantes ;
- favoriser le transfert des résultats de la recherche vers le monde socio-économique.

Depuis sa création, le concours remplit ses objectifs :

- il a permis la création de 1 914 entreprises (80 en Bourgogne-Franche-Comté), dont 70 % sont toujours en activité et se développent ; certaines sont devenues des références dans leur domaine d'activité ;
- plus de 50 % de ces entreprises sont issues de la recherche publique, avec une nette progression ces dernières années. Entre 2000 et 2006, seulement 40 % des entreprises provenaient de la recherche publique.

Les projets régionaux lauréats au national en 2018

La finale nationale de la 20^{ème} édition du concours iLab (5 juillet dernier) a fait émerger 3 lauréats de Bourgogne-Franche-Comté :

- **Nadia Skandrani pour sa société TissueAegis** : *transport et conservation des greffons humains.*

TissueAegis développe un dispositif médical innovant, baptisé NanoC-kit, pour le transport et la conservation des greffons humains dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire. La première application porte sur les greffons cornéens. En effet, la greffe de cornée est aujourd'hui une pratique courante en ophtalmologie pour traiter les opacités et les dysfonctions cornéennes et, face à une pénurie mondiale de greffons, la problématique de la conservation d'organes est un enjeu majeur de santé publique. Quelle que soit la méthode de conservation utilisée, la première cause de non-conformité du greffon reste une qualité tissulaire insuffisante. Objectif de TissueAegis : améliorer significativement la qualité de la greffe de cornée et assurer une sécurité sanitaire maximale aux patients. La technologie est protégée par un brevet déposé en France avec l'Université de Franche-Comté.

- **Alban de Luca pour sa société Archeon-Médical** : *système de monitoring et d'aide à la réanimation cardiopulmonaire synchronisée*. L'arrêt cardiaque est la première cause de mortalité en France et le taux de survie n'a pas progressé depuis 20 ans en restant inférieur à 5 %. Les études internationales ont démontré que la principale cause de défaillance de la réanimation cardiopulmonaire (RCP) est que les premiers secours ne disposent d'aucun outil permettant d'évaluer son efficacité en temps réel. ARCHEON développe un système basé sur des technologies de mesure innovantes qui enregistrent et interprètent en temps réel la performance du massage cardiaque et de la ventilation. Cette solution basée sur une intelligence artificielle permettra de réaliser un diagnostic sur mesure et de guider les secouristes de manière à garantir une réanimation optimale en toutes circonstances et ainsi sauver de nombreuses vies. La stratégie de l'entreprise repose sur la mise en place de partenariats cliniques (services d'urgence et de secours, association humanitaires internationales) et commerciaux (leaders de la distribution de dispositifs médicaux pour les soins d'urgence) étroits afin de sécuriser la validation clinique et le déploiement du système ARCHEON.
- **Stéphane Brard pour son projet I-CAP** : *l'immersion totale à portée de tous*. I-CAP est un dispositif permettant d'immerger l'utilisateur dans une capsule fermée dans laquelle l'image parcourt tout son champ de vision (360°, sol). I-CAP peut être conçu sur mesure (forme, dimensions, nombre de projecteur) et peut utiliser toute sorte de flux média à projeter (jeux vidéo, films à 360°). I-CAP repose sur la technologie IMMERTECH, développée à l'aide de la bourse French Tech émergence et de l'incubation du projet auprès de PREMICE (incubateur dijonnais). Cette technologie permet la création d'un environnement entièrement immersif en permettant de projeter une image sans déformation sur un support sur mesure et de forme quelconque, parcourant tout le champ de vision de l'utilisateur. En ajoutant à cette projection des capteurs de mouvement enregistrant en temps réel la position de la tête de l'utilisateur, on peut adapter l'image projetée en fonction des mouvements de l'utilisateur afin d'être au plus proche de la réalité. La technologie comporte une partie hardware (serveur, surface de projection, projecteur) et une partie software (correction de la déformation).

Le Concours PEPITE Tremplin pour l'entrepreneuriat étudiant

Présentation globale du concours PEPITE

Créé en 2014 par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, organisé en partenariat avec la Caisse Des Dépôts, le Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Etudiant (second volet de i-LAB), est un dispositif de soutien à la création d'entreprises innovantes. Il a pour objectif d'encourager et de soutenir les projets de création d'entreprises chez les étudiants et les jeunes

diplômés, en récompensant les meilleurs projets innovants issus des Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PÉPITE).

Les lauréats régionaux 2018 récompensés le 16 octobre prochain

- **Laura Bouley** porteuse du projet « Keflore »
- **Emmanuel Fourault** porteur du projet « Cuir marin de France »
- **Nicolas Vojt** porteur du projet « Wavens »
- **Nicolas Arnaud** porteur du projet « Tonfit »

Accessit : **Tiffany Moret** porteuse du projet « Piquoti »

Le Concours Chercheurs-Entrepreneurs Challenges

Présentation globale du concours Chercheurs-Entrepreneurs Challenges

Lancé en 2014 dans le cadre des Rencontres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – RUE, organisées par AEF, le concours Chercheurs-Entrepreneurs Challenges a pour objectif de mettre en valeur les docteurs qui portent un projet entrepreneurial à partir de leurs travaux de recherche. C'était une façon de montrer que ces profils n'existaient pas seulement à l'étranger et que les docteurs français entendaient aussi le langage des entreprises. Le réseau des collèges doctoraux et le CNRS se sont joints à AEF pour mettre en relation des start-up créées par des chercheurs, avec des investisseurs et des entreprises engagées dans une démarche d'open-innovation.

Ce concours est soutenu dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir depuis 2015.

Lauréats issus de Bourgogne-Franche-Comté

Depuis 2014, 65 lauréats ont été récompensés au niveau national, dont 5 en région Bourgogne-Franche-Comté :

Sergio LESCANO pour son projet AMAROB (lauréat en 2017 dans le domaine Biotechnologie/Santé). AMAROB développe et commercialise des composants et des systèmes robotisés, pour effectuer des chirurgies mini-invasives routinières ou complexes

Jean-Joseph CHRISTOPHE pour son projet CASIS (lauréat en 2017 dans le domaine Biotechnologie/santé). CASIS développe et commercialise un logiciel d'analyse d'IRM capable de détecter les zones myocarde nécrosées lors d'un infarctus.

Sylvain BALLANDRAS pour son projet FREC'N'SYS (lauréat en 2015 dans le domaine Acoustique). Le projet développe des dispositifs à ondes élastiques radio-fréquences pour la mesure de grandeurs physiques (température, pression, accélération...) en milieux hostiles, particulièrement aux températures excédant 500°C.

Nadia SKANDRANI pour son projet TISSUEAEGIS (lauréate en 2016 dans le domaine Biotechnologie/Santé). TISSUEAEGIS développe un système clos destiné à la conservation, au transport, et au contrôle qualité en continu des greffons cornéens. Ce dispositif médical vise à résoudre le problème de la conservation du greffon cornéen et de sa traçabilité.

Alexandre BASTARD pour son projet VITAVINUM (lauréat en 2017 dans le domaine Agrotechnologie). VITAVINUM développe une interface tactile pouvant être installée en magasin et permettant de faire des propositions parmi les vins disponibles, en fonction de l'occasion et de la composition du repas.